

Délibération 26_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 3 juillet 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_23	En exercice : 7
Convocation : 18 juin 2026	Présents ou représentés : 6
Objet : MAPA : DigueGord2026	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-six, le vendredi trois juillet, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du dix-huit juin deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY (Visio)
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Claude AMIGON (suppléant avec pouvoir)
Madame Dominique MABIRE (Visio)
Monsieur François BRIZARD (Visio)

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (pouvoir à M. AMIGON)
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Thierry ROMERO

MARCHES & TRAVAUX

MAPA : « DIGUEGORD2026 | CONFORTEMENT DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE NAVARRE À EVREUX (27)_TRANCHE N°1 (TRONÇON 2)

L'objet de ce marché concerne des travaux pour la réfection d'une berge faisant office d'une digue dans un système d'endiguement officiel.

Une procédure adaptée a été lancée le 5 juin 2026, sous la référence *DigueGord2026*, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Les candidats devaient remettre une note méthodologique, une offre de prix détaillée, un sous détail des temps prévisionnels par mission et un planning complet.

L'accès au DCE a été assuré par voie dématérialisée sur la plateforme du Département de l'Eure (<https://marchespublics.eure.fr>)

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2026 à 16H00.

Une seule offre a été reçue et analysée. L'ouverture de l'offre est intervenue le 26 juin 2026 à 16h30 dans les locaux du SMABI. L'offre a été évaluée selon les critères suivants :

- 40% pour le prix,
- 60% pour la qualité technique des prestations

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Candidature
EI. 1	LAFOSSE & FILS			26/06/2026 09:55:23	FR - 34014776800022	Le Maizeret 14940 SANNERVILLE	Acceptée

Considérant

- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10, ainsi que les statuts du SMABI fixant les attributions du Président ;

- le rapport d'analyse des offres de la consultation DigueGord2026 en date du 26 juin 2026 ;

Décide

- D'attribuer le marché DigueGord2026 à LAFOSSE & FILS pour un montant de 210 603,60 € TTC (soit 175 503,00 € HT + TVA 20 %).
- D'approuver les pièces du marché telles que présentées, et l'acte d'engagement.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents.
- D'autoriser le Président à déposer les demandes d'aides auprès de la Préfecture de l'Eure
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SMABI,
- D'informer que la présente délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal peut être saisi via Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ